

# En Russie, une manifestation interdite est immédiatement dispersée



Je discutais hier, jour de la « fête de la Russie », avec quelques amis de la folie qui s'empare de la plupart des pays au sujet d'un prétendu « racisme » envers les Noirs et qui permet à tous les ratés de la planète de s'en donner à cœur joie en brûlant, pillant, agressant sauvagement, tuant même, sans quasiment aucune réaction des forces de l'ordre. Enfin si, leur réaction a été bien souvent de mettre un genou à terre pour montrer leur soutien à ces dégénérés. Soumission plutôt. Je ne vais pas revenir là-dessus, mon précédent article a déjà développé ce point, mais j'ai été sidéré de lire que le ministre de l'Intérieur français, un ancien petit voyou porte-flingue d'un caïd local devenu donc chef de la police, a déclaré que les manifestations interdites contre ce « racisme » seraient en fait autorisées, « car l'émotion le

permet » !

C'est donc le ministre de l'Intérieur, censé en principe faire respecter la loi, qui dit clairement que oui, on peut violer la loi si on est ému !

Je crois que c'est une première dans le monde, sans doute est-ce la fameuse « exception culturelle » française? Et si vous, chers amis français, sous le coup de l'émotion, alliez lâcher quelques rafales sur ces foules bavantes de haine ne pensant qu'à tuer du Blanc ? Ne rêvons pas ! Ici ce sinistre personnage de Castaner lâcherait ses milices contre vous, ces mêmes milices qui n'hésitaient pas, il y a seulement quelques mois, à tabasser femmes et enfants lors des manifestations de « La Manif Pour Tous » et à violemment réprimer les manifestations des Gilets jaunes dans des manifestations pourtant autorisées !

Mais enfin, il s'avère donc qu'en France, une manifestation interdite peut être autorisée de facto si elle est organisée sous le coup de « l'émotion ». Et en Russie, comment ça marche ?

Ici la règle est simple. Toute manifestation doit faire l'objet d'une demande auprès de la mairie, le parcours doit être déclaré ainsi que le nombre approximatif de participants attendus. La mairie acceptera, ou pourra proposer un autre parcours pour ne pas mettre de pagaille dans la ville, ou refusera si elle estime que la manifestation est susceptible de troubler l'ordre public ou est en violation évidente de la loi. C'est sans doute en fait la même chose qu'en France, à la petite différence est qu'ici la loi est appliquée.

Violation de la loi : par exemple, la fameuse loi contre la promotion de l'homosexualité (et non pas comme le prétendent les folles, contre l'homosexualité elle-même !) fera qu'une manifestation du type de la « marche des hontes » sera refusée sans hésitation car elle viole tout simplement cette loi.

De la même manière, une manifestation organisée en plein centre de Moscou aux heures de pointe se verra proposer un autre parcours, dans un quartier excentré pour ne pas ajouter au chaos habituel moscovite (les fameux bouchons...).

Et quand les immigrés clandestins (il y en a oui, hélas) veulent manifester pour obtenir un permis de séjour, ou contre le « racisme » des Russes, cette manifestation sera bien sûr interdite. Enfin rassurez-vous, ils ne manifestent jamais ni ne revendiquent rien : chez nous quand on est dans l'illégalité, on se fait tout petit.

En cas de manifestation non autorisée, que se passe-t-il ? C'est simple :

La police, informée à l'avance par les services de renseignement qui font très bien leur boulot, est sur place et intervient immédiatement en arrêtant les manifestants, de force s'ils résistent, sans s'inquiéter de qui ils sont. C'est ainsi que des députés ont été arrêtés, ou des élus étrangers dans le cas des tentatives de « marches de la honte » à Moscou où des pédérastes étrangers croient bon de venir exciter leurs homologues russes. Les manifestants sont donc arrêtés, emmenés au poste de police pour vérification d'identité, et en général reçoivent une amende symbolique de quelques roubles. On note qu'en cas d'arrestation, les personnes ont le droit d'utiliser leurs téléphones, on voit donc très souvent sur les réseaux sociaux des vidéos en direct, tout se passe généralement dans une ambiance bon enfant !



Mais dans certains cas ça va plus loin : les manifestants peuvent être condamnés à de lourdes peines de prison. C'est ainsi qu'il y a quelques années un certain Serguey Udaltsov, figure de l'opposition d'extrême-gauche russe, a été condamné à 4 ans de prison pour incitation à l'émeute. Cette crapule n'avait pas hésité à appeler, lors d'une manifestation autorisée contre Vladimir Poutine, à « prendre le Kremlin par la force ». On notera que cette petite crapule est un grand ami du Français Mélenchon. C'est l'Internationale des ordures !



Dans les cas moins graves, comme par exemple des récidives multiples sans appels à l'insurrection, un manifestant peut passer une dizaine de jours en détention.

Les Russes pour contourner cette sévérité de la loi – loi qui est appliquée chez nous, contrairement à ce qu'il se passe dans d'autres pays... – ont trouvé une manière originale de manifester : les « piquets ».

Ce sont des manifestations de UNE personne, au nom de la liberté d'expression. On voit donc des files de manifestants alignés dans la rue, et en début de file le « piquet », une pancarte à la main indiquant la raison de sa présence. Le piquet reste 10 ou 15 minutes en place, puis le suivant dans la file prend sa place. Ainsi il n'y a pas de manifestation à proprement parler puisque chacun s'exprime de manière individuelle, un par un !



Dans toute manifestation, la police peut effectuer des contrôles d'identité. Ce qui explique en grande partie le fait que jamais un immigré clandestin, par définition dans l'illégalité, ne se risque à manifester : il serait immédiatement arrêté et expulsé du pays sans intervention d'association de soutien (il n'y en a pas ici d'ailleurs !), ni de recours interminables. Délai moyen : 10 jours durant lesquels l'expulsable est détenu. Aucune exception.

